



**SEANCE ORDINAIRE du COMITE SYNDICAL
MERCREDI 21 MAI 2008 – 18 H 30
Siège du SIVOM – PARENTIS-en-BORN**

COLLEGE TRAITEMENT

Président de séance : Monsieur Yves GUEDO, Président du SIVOM.

Nombre de délégués en exercice : 45

Présents : 39.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Claude PELAT, Muriel CARRERE Sophie OYARZUN, MM. Daniel PONS, Alain DELOUZE, Frédéric BUCAMP, Guy DUCOURNAU, Raymond LAVIELLE, Jean-Marc STEFENELLO, Gilles LABORDE, Patrice SOUALLE, Yves GUEDO (Président), Jean-Jacques CAPDEPUY, Guy ROUMEGOUS et Vincent CASTAGNEDE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MMES. Christine DUMEN, Martine TREZZY, Carine SOURGEN, Michèle BIROCHAU, MM. Max BANQUET, Jean-Marc BILLAC, Francis MAGNALDI et Bernard LALUQUE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PISSOS POUR LIPOSTHEY : Monsieur Jean-Marc LAFENETRE,

ESCOURCE : Monsieur Robert DROUHAULT,

LABOUHEYRE : MM. Antoine HUICI, Olivier DUBROUS et Laurent LALANNE,

LUË : Madame Patricia CASSAGNE,

MEZOS : Monsieur Bernard BRUSTIS,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : MM. Henri BARTH, Dominique CITRAIN, Jean-Paul LAFOURCADE, Éric MENGUY, Jean-Edmond RODES et Éric SAINT-SEVER,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PISSOS : MM. Jacques LAFFITTE, David DURCI et Michel DUVERGER ;

Absents excusés :6.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Lucien MOUGIN et Philippe BARBE,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Madame Rose-Marie ABRAHAM, MM. Jean-Claude DEYRES, Pierre DARMANTE et Bernard CHATELIER.

Secrétaire de séance : Madame Claude PELAT.

Mise en place des commissions

Monsieur GUEDO rappelle que les collectivités membres du SIVOM ont été interrogées pour donner le nom des délégués qui souhaitent s'investir dans différentes commissions. Quelques personnes se sont inscrites. Il fait appel à candidatures pour que d'autres collègues les rejoignent.

Sont créées à l'unanimité les 4 commissions suivantes :

- Commission « **Suivi de l'usine d'incinération et des décharges de classe III** » : chargée du fonctionnement de l'usine avec notamment les réunions mensuelles d'exploitation sur le site, les investissements nécessaires et les mises aux normes et de la gestion des décharges de classe III :
 - Présidents : **Daniel PONS et Jacques LAFFITTE,**
 - Membres :
 - **Patricia CASSAGNE,**
 - **Olivier DUBROUS,**
 - **Jean-Jacques CAPDEPUY,**
 - **Francis MAGNALDI,**
 - **Jacques LAMOTHE.**

- Commission « **Communication** » : chargée de la sensibilisation des usagers à la collecte sélective (Journal Semestriel « Écho du Tri », ateliers dans les écoles, mémento sur les consignes de tri...), des explications aux usagers sur les modifications de tarif (lettre du redevable jointe aux redevances), de la création du site internet et de manière générale de la présentation des décisions du SIVOM aux usagers et aux agents.
 - Président : **Philippe BARBE,**
 - Membres :
 - **Claude PELAT,**
 - **Martine TREZZY,**
 - **Alain DELOUZE,**
 - **Henri BARTH.**

- Commission « **Administration Générale** » : chargée de la gestion du personnel et de tous les sujets d'administration générale ainsi que de l'aspect juridique (dépoussiérage et relecture des textes en vigueur dont le règlement intérieur, les cahiers des charges des marchés, les règlements divers, et élaboration de nouveaux textes si besoin est)
 - Président : **Jean-Marc BILLAC,**
 - Membres :
 - **Christiane DESCOURS,**
 - **Frédéric BUCAMP,**
 - **Bernard BRUSTIS,**
 - **Rémi RODRIGUEZ.**

- Commission « **Finances** » : chargée de l'élaboration des tarifs des redevances de toutes les catégories d'usagers (particuliers, campings, grandes surfaces, administration, ...) en concertation éventuelle avec les autres commissions, de la refonte de la classification de la redevance, du choix du mode d'imposition (taxe ou redevance), des tarifs de dépôt en décharges, des tarifs d'incinération, du prix de vente des mâchefers, ...), élaboration du budget.

Président : **Yves GUEDO**,
 Membres :
 - **Patricia CASSAGNE**,
 - **Raymond LAVIELLE**,
 - **Carine SOURGEN**,
 - **Antoine HUICI**,
 - **Vincent CASTAGNEDE**.

Attribution des indemnités de fonction du Président et aux Vice Présidents

Il est décidé à l'unanimité d'attribuer au Président et aux Vice Présidents du SIVOM les indemnités de fonction correspondant à la tranche de 50 000 à 99 999 habitants, **au taux plein**, à compter du 5 Mai 2008, soit respectivement 29.53 % et 11.81 % de l'indice brut 1015.

Attribution de l'indemnité de conseil à Madame AZCUE LOUBENS Receveur Syndical

A l'unanimité, il est alloué à Madame Lysiane AZCUE-LOUBENS, Receveur Syndical, en sa qualité de conseiller économique et financier du SIVOM l'indemnité de conseil fixée **au taux plein** à compter de la date d'installation du Comité. A titre indicatif, cette indemnité s'élevait à 1 450 € en 2007.

Constitution de la commission d'appel d'offres « Traitement des ordures ménagères »

La commission d'appel d'offres « Traitement des ordures ménagères », valable pour toutes les opérations réalisées par le SIVOM relatives à la compétence « Traitement » et aux affaires générales (fournitures, travaux, prestations) est composée ainsi, à l'unanimité :

Membres titulaires A voix délibérative	Membres suppléants à voix délibérative	Membres à voix consultative
Yves GUEDO, Président	Jacques LAMOTHE, 1 ^{er} Vice Président	Madame le Receveur Syndical ou son représentant, Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, ou son représentant, Un représentant du maître d'œuvre (DDAF ou Cabinet privé ou services techniques du SIVOM) <i>Et selon les partenaires financiers de l'appel d'offres :</i> Monsieur le Président du Conseil Régional ou son représentant. Monsieur le Président du Conseil Général ou son représentant. Monsieur le Délégué Régional de l'Agence de l'Eau ou son représentant. Monsieur le Délégué Régional de l'ADEME ou son représentant.
Jacques LAFITTE	Serge TREBUCHET	
Patrick SOUBIELLE	Jean-Marc STEFENELLO	
David DURCI	Jean-Pierre POULOT	
Michel DUVERGER	Nadine JOSSIEZ	
Max BANQUET	Gilles LABORDE	

Délégation d'attributions donnée au Président en vertu des articles L 2122-22 et L 5211-1 du C.G.C.T. pour la réalisation de emprunts, la passation de marchés publics passés selon une procédure adaptée, pour la passation des contrats d'assurance, pour ester en justice et défendre le SIVOM

Accord unanime.

Autorisation de poursuite

Le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, de façon permanente et générale le Receveur Syndical à poursuivre le recouvrement des produits du SIVOM (Budget Principal et Budgets Annexes) par voie de commandement pour l'intégralité du mandat ayant débuté le 5 Mai 2008.

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'ALPI

Sont élus à l'unanimité Monsieur Rémi RODRIGUEZ, représentant titulaire et Monsieur Frédéric BUCAMP, représentant suppléant.

Création du Comité Technique Paritaire

Monsieur le Président rappelle à ses collègues que le SIVOM doit créer pour la première fois en 2008 son Comité Technique Paritaire, puisqu'il emploie plus de 50 agents. Jusqu'à présent, le SIVOM dépendait du C.T.P. du Centre Départemental de Gestion.

Il rappelle que le Comité Technique Paritaire comprend, à part égale, des représentants des élus et des représentants du personnel dont le nombre varie selon l'effectif de la collectivité. Entre 50 et 350 agents, le nombre de représentants de chaque catégorie varie de 3 à 5. Le Bureau propose de le fixer à **4** afin que chaque service puisse être représenté sur les listes du personnel, si les agents le souhaitent. Les représentants des élus sont désignés par le Président du SIVOM. Les représentants du personnel sont élus par le personnel. Le premier tour des élections des représentants du personnel aura lieu le 6 Novembre 2008.

L'avis du C.T.P. est requis pour :

- L'organisation et le fonctionnement des services,
- Les conditions d'hygiène et de sécurité du travail,
- La formation des personnels.

Après discussion, le nombre de membres de chaque collège est fixé, à l'unanimité, à **5** pour laisser plus de représentants au personnel. Sont désignés comme membres titulaires Mme **Sophie OYARZUN**, MM. **Antoine HUICI**, **Jean-Marc BILLAC**, **Jacques LAMOTHE** et comme membres suppléants Mme **Patricia CASSAGNE**, MM. **Daniel PONS**, **Frédéric BUCAMP**, **Bernard BRUSTIS** et **Guy ROUMEGOUS**.

Restructuration d'emprunts du SIVOM Traitement conclus auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes

Monsieur GUEDO fait part à ses collègues d'une proposition de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes de restructurer trois emprunts en un seul par le procédé BONIFIX 2 : taux fixe à 4,15 % pendant 2 ans et taux indexé sur le LIBOR DOLLAR au-delà si ce taux dépasse 6.50%. A la demande du Bureau Syndical, la Caisse d'Epargne a proposé un taux fixe de **4,70%**. Monsieur GUEDO précise que, par expérience, il vaut mieux renégocier avec le titulaire des emprunts que de traiter avec d'autres banques : le taux est souvent moins intéressant mais les relations ultérieures sont nettement meilleures.

Après discussion et vote, le taux fixe de **4,70%** est retenu à l'unanimité. Monsieur LAVIELLE demande que la Commission des Finances soit saisie de ce type de problème. Monsieur GUEDO indique que, compte tenu de l'urgence, il n'a pas eu le temps de la réunir. Ce sera fait la prochaine fois.

Décision Modificative au Budget principal du SIVOM pour l'acquisition d'un panneau d'affichage extérieur

Monsieur le Président explique à ses collègues que compte tenu du nombre croissant de documents officiels à afficher et notamment les délibérations relatives aux tarifs qui doivent rester affichées toute l'année, les deux panneaux d'affichage extérieurs du siège administratif ne suffisent plus. Il propose d'acquérir un troisième panneau et d'en prévoir l'acquisition, d'un montant estimatif de **600 € H.T.**, par diminution des dépenses imprévues. Accord unanime.

Pour faire suite à une remarque d'un membre du Bureau, il précise que la publication par Internet ne peut être qu'un affichage complémentaire et ne suffit pas en soi.

Questions diverses

Aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 19 heures.